

CHARTRE D'UTILISATION DES CONSIGNES À VÉLO

Charlieu-Belmont Communauté met à disposition des usagers des consignes à vélo. A compter de mars 2021, les règles d'utilisation peuvent être amenées à changer.

Les consignes sont positionnées à proximité de 4 arrêts de car TIL afin de faciliter les déplacements à vélo sur le territoire, notamment sur la Voie verte, combinés à la montée dans le car.

Vous trouverez des consignes à vélo à proximité des 4 arrêts TIL suivants :

4 consignes à Charlieu - Place de la Bouverie / 4 consignes à Pouilly-sous-Charlieu - La Gare

2 consignes à Briennon - Croix-Saint-Paul / 2 consignes à Vougy - Mairie

Règles d'utilisation :

Apportez votre propre cadenas pour fermer la consigne

Les consignes sont destinées aux déplacements quotidiens ; elles ne sont pas un lieu de stockage des vélos

Ces consignes sont à destination des vélos UNIQUEMENT

La responsabilité de Charlieu-Belmont Communauté ne saurait être engagée en cas de vol, détérioration ou autre. Charlieu-Belmont Communauté se réserve le droit d'ouvrir de son propre chef la consigne s'il s'avère qu'elle est utilisée en continu pour le même vélo depuis plus de 2 jours.

Nous vous souhaitons d'agréables trajets à vélo !

Pour tout renseignement, contactez la Communauté de communes : 04.77.69.03.06 ou contact@charlieubelmont.com

N'hésitez pas à nous faire part de votre avis au sujet de l'utilisation de ces consignes en remplissant le questionnaire disponible avec le QR code ci-dessous.

Vous pouvez également accéder au questionnaire en vous rendant sur notre site, onglet Environnement → Plan Climat Air Energie Territorial → Consignes à vélo.



9 place de la Bouverie

BP 63 - 42190 Charlieu

Tél. : 04 77 69 03 06

Fax : 04 77 60 12 49

www.charlieubelmont.com

Pierres d'histoire et Terre d'avenir